

DECRET N° 94-187 du 23 Juin 1994

Portant nomination du Commissaire  
Principal Nicolas KPADJOUA en qualité  
de Directeur des Renseignements Géné-  
raux et de la Surveillance du Terri-  
toire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-269 du 03 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Juin 1994,

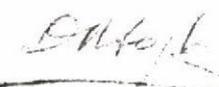
D E C R E T E

Article 1er.- Le Commissaire Principal Nicolas KPADJOUA est nommé Directeur des Renseignements Généraux et de la Surveillance du Territoire

Article 2.- le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1994

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
-----  
Nicéphore SOGLO.-

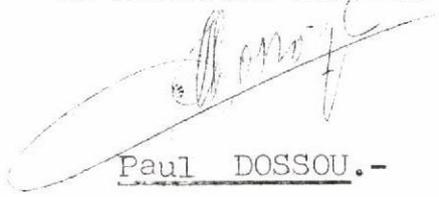
.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense  
nationale,



Désiré VIEYRA.-

La Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de l'Administration  
Territoriale,



Antoine Alabi GBEGAN.-

Ampliatiions : PR 2 MEPR-DN 1 HISAT 2 MF 1 SGG 4 INTERESSE 1.-